



Conseil économique et social

Distr. générale
21 octobre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Groupe d'experts de la signalisation routière

Deuxième session

Genève, 25 et 26 septembre 2014

Rapport de la deuxième session du Groupe d'experts de la signalisation routière

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1–2	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	3	2
III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour).....	4–9	2
A. Évaluation de la cohérence interne entre la Convention de 1968 sur la signalisation routière et l'Accord européen de 1971 qui la complète.....	4	2
B. État de la législation nationale	5–9	2
IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)	10–11	3
V. Date et lieu de la prochaine réunion (point 4 de l'ordre du jour)	12	3
VI. Adoption du rapport	13	3



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de la signalisation routière (GE.2) a tenu sa deuxième session à Genève, les 25 et 26 septembre 2014, sous la présidence de M. Karel Hofman (Belgique). Y ont participé des représentants des États membres de la CEE suivants: Belgique, Croatie, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Portugal, Suède, Suisse et Turquie.

2. Le Nigeria, État non membre de la CEE, a lui aussi envoyé un représentant, de même que deux organisations non gouvernementales, à savoir la European Union Road Federation et l'International Touring Alliance & Fédération Internationale de l'Automobile (AIT & FIA). En outre, la société Easa Husain Al-Yousifi & Sons et un consultant indépendant des États-Unis d'Amérique ont participé à la session en qualité d'observateurs.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour de la session (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/3). Il a décidé d'inclure au point «Questions diverses» l'exposé du représentant du Nigeria sur la sécurité routière en Afrique ainsi que celui du secrétariat concernant la partie pertinente de la Déclaration de Paris (proclamé lors de la Quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, qui s'est tenue du 14 au 16 avril 2014 à Paris).

III. Programme de travail (point 2 de l'ordre du jour)

A. Évaluation de la cohérence interne entre la Convention de 1968 sur la signalisation routière et l'Accord européen de 1971 qui la complète

4. Le représentant de l'Espagne étant absent et donc empêché de présenter les résultats de ses recherches préliminaires sur la question, le Groupe d'experts ne l'a pas examinée. Il a décidé de le faire à la prochaine session à condition que la délégation espagnole soit présente.

B. État de la législation nationale

5. Le Groupe d'experts a examiné son programme de travail, et notamment fait le point de la législation nationale en vigueur pour évaluer le niveau de mise en œuvre de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de l'Accord européen de 1971 qui la complète.

6. Le secrétariat a présenté une application en ligne récemment mise au point («Système de gestion de la signalisation routière») qui permettra de centraliser les données transmises par l'ensemble des soixante-trois Parties contractantes à la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le secrétariat a fourni des instructions détaillées sur la manière de mettre en ligne les images et textes des panneaux. Il a précisé que le site contenait des tutoriels mais que les experts pouvaient prendre contact avec le secrétariat si cela était insuffisant. À ce jour, le secrétariat a envoyé dix-sept codes d'accès nationaux uniques aux experts des pays qui ont participé à la première session. Il contactera bientôt les missions à

Genève des Parties contractantes restantes pour inviter les représentants des pouvoirs publics pertinents à se joindre à cet exercice. La date-limite de soumission des panneaux, toutes catégories confondues, a été fixée au 16 janvier 2015. Les experts ont décidé de commencer dès la prochaine session à analyser les données communiquées par les pays. Les renseignements reçus après la date-limite seront examinés ultérieurement. Il a été demandé au secrétariat de déterminer s'il lui était techniquement faisable d'accorder un accès «en lecture seule» à tous les experts, ce qu'il fera dès que possible, dans l'affirmative.

7. Le Groupe est en outre convenu d'une méthode pour analyser les panneaux relevant de la Convention un par un, qui sera axée sur l'indication et la description des déviations, l'évaluation des déviations, ainsi que sur les recommandations et les indicateurs de conformité pour les images et le texte.

8. Le secrétariat et la société A-mazing Designs ont fait des exposés sur divers aspects de la signalétique liée aux contrôles radar, en vue d'aider le Groupe de travail à choisir une méthode adéquate pour analyser les signaux ne relevant pas de la Convention. Le Groupe a indiqué qu'il lui fallait plus de temps pour aborder ce thème. Il a été convenu que les discussions sur la question se poursuivraient à la prochaine session. Un consensus préalable semble toutefois exister quant à la nécessité de justifier tout nouveau panneau, de l'affecter à une catégorie et, s'il y a lieu, de proposer qu'il soit intégré dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière ou dans la Résolution d'ensemble (R.E.2).

9. Dans leurs exposés, les sociétés A-mazing Designs et Easa Alyousifi & Sons, ont attiré l'attention du Groupe de travail sur certaines incohérences et autres erreurs de la Convention de 1968 sur la signalisation routière. Le Groupe a remercié les deux experts pour la qualité de leur contribution. Au terme des débats, il a été convenu que la priorité devrait être donnée à l'analyse de la conformité de la signalisation routière.

IV. Questions diverses (point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Groupe a pris note de la déclaration du représentant du Nigeria, qui a décrit les difficultés rencontrées par les professionnels de la sécurité routière en Afrique. Le Groupe a salué la précieuse contribution que le Nigeria apporte à ses travaux.

11. Le secrétariat a informé le Groupe d'experts que des ministres et des représentants gouvernementaux de haut niveau avaient invité le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières à envisager de modifier la Convention de 1968 sur la signalisation routière, suite à la publication du rapport intitulé «La signalisation pour les cyclistes et les piétons» (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SyntheseFR_telechargement.pdf).

V. Date et lieu de la prochaine réunion (point 4 de l'ordre du jour)

12. Le Groupe d'experts tiendra sa prochaine réunion à Genève, les 5 et 6 février 2015.

VI. Adoption du rapport

13. Le Groupe a adopté les rapports de sa première session (ce qui n'avait pas été formellement consigné dans le rapport de la première session) et de sa deuxième session.